

# Militant

associatif, syndical, politique  
numéro 9 - février 2006

1 €

● Défendons les  
résidents du 25  
rue Stéphenson  
(Paris 18e)

**expulsions de mal-logés**

**rafles de sans-papiers**

**provocations en banlieue**

**apologie du colonialisme**

Nous l'avons dit et redit depuis maintenant trois ans : ce gouvernement est minoritaire et illégitime. Rien ne saurait donc justifier qu'il demeure en place une seconde de plus.

Pendant ces trois ans, à chaque fois que les électeurs se sont rendus aux urnes, ils ont clairement indiqué qu'ils voulaient stopper l'offensive anti-sociale. Ils l'ont montré en votant massivement à gauche aux élections cantonales puis aux élections régionales et enfin en votant non au traité constitutionnel européen.

Mais le président et ses gouvernements successifs n'en ont tenu strictement aucun compte. Au contraire, ils profitent de chaque instant qui leur est donné pour accumuler un maximum de mesures hostiles au peuple travailleur : sur les retraites, les 35h et maintenant en rétablissant le travail des enfants dès 14 ans !

L'arrogance des gouvernants est malheureusement proportionnelle à la veulerie des dirigeants des organisations syndicales et des partis de gauche. Malgré l'incontestable volonté d'en découdre des salariés (vérifiée dans les grèves de la SNCM, de la RTM et d'innombrables mouvements dans de petites entre-

## LA TENTATION REACTIONNAIRE

prises du privé) rien n'est fait pour chercher à étendre le mouvement.

Quant aux leaders du Parti socialiste, ils sacrifient sur l'autel de la "synthèse" leurs velléités d'opposition frontale au gouvernement et approuvent la répression dans les banlieues... Et pendant que toute la gauche ne pense qu'aux combinaisons électorales à mettre en oeuvre pour 2007, Chirac, Villepin et Sarkozy poussent leur avantage : ils sortent maintenant un attirail de guerre contre les éléments les plus exploités et opprimés des couches ouvrières. Ils répondent aux incendies

meurtriers qui ont décimé les mal-logés par la multiplication des expulsions. Ils organisent une politique inédite de rafles dans les quartiers populaires visant les ouvriers sans-papiers. Ils répriment sans pitié la révolte des jeunes désespérés de banlieue dont leurs déclarations provocatrices étaient la cause. Et pour faire bonne figure le tout est légitimé par une réhabilitation rampante du colonialisme.

Espérons qu'au moins cette manière pour le moins brutale de jeter le masque ouvrira quelques yeux, en particulier chez les jeunes des milieux popula-

ires qui pouvaient avoir quelques illusions dans la démagogie sarkozienne.

- abrogation du CPE
- abandon des poursuites contre les jeunes emprisonnés
- régularisation des ouvriers sans papiers
- relogement de tous les mal-logés dans le parc social

Ces quatre revendications immédiates que nous portons doivent être les pierres angulaires de tout programme de gauche : il n'y aura pas de changement sans rupture avec le consensus raciste contre les plus exploités et les plus opprimés.

***Il faut stopper Chirac-Villepin-Sarkozy***



# Militant

## Un logement au prix d'une vie

par Ouarda YAHI

Nous avons tous en mémoire, ces deux tragiques incendies qui se sont déclarés en 2005, dans deux immeubles vétustes de la capitale, causant la mort de plusieurs personnes dont de nombreux enfants.

Des familles entières, majoritairement d'origine africaine, sont décédées.

Ces personnes étaient dans l'attente d'un logement social depuis des années (jusqu'à 15 ans parfois). Faute de mieux et pour éviter l'isolement et la rue, ces familles ont fait le «choix» de «vivre» dans des immeubles insalubres au péril de leur vie.

Beaucoup d'entre eux possédaient des titres de séjour réguliers, travaillaient et payaient leurs impôts comme n'importe quel citoyen français.

Ces drames illustrent, sans nul doute, les insuffisances coupables de la politique du logement des populations défavorisées dans la capitale.

Combien de morts faudra-t-il avant que le Gouvernement s'intéresse enfin aux mal-logés et en fasse sa priorité ?

« La Mairie de Paris a avancé le chiffre provisoire de 1000 immeubles « très dégradés » dont 550 « extrêmement insalubres ». Ce qui veut dire que des tragédies similaires peuvent se reproduire aujourd'hui comme demain. Il est bien de rappeler que la non assistance à personne en danger est un acte punissable par la loi.

Paris compterait plus de 40 000 logements vacants. Si l'Etat ne peut pas construire en nombre suffisant des logements sociaux faute de terrains disponibles, il doit trouver d'autres solutions. La réquisition des logements vides en est une.

Au lendemain de ces drames, Nicolas SARKOZY, encore lui, a demandé expressément aux préfets de faire évacuer au plus vite, les immeubles insalubres et les squats « lorsque la sécurité des personnes l'exige ». La seule préoccupation de M. SARKOZY c'est d'évacuer les occupants pas de les reloger dignement et définitivement.

Il en profite également pour rappeler aux Préfets que la lutte contre l'immigration clandestine est toujours d'actualité. Et que toutes les mesures doivent être prises dans ce sens afin d'atteindre les objectifs fixés en 2005 soit 23 000 expulsions. Les Préfets sont ainsi tenus à une obligation de résultat.

Personne ne fait le choix de vivre dans un logement insalubre. Les mal-logés subissent les dysfonctionnements de la politique française qui ne les intègre pas, à part entière, dans la société. Doit-on rappeler à la France, que parmi ses citoyens, il y a aussi des pauvres ?



## 25, rue Stéphenson UN CAS EDIFIANT

Depuis des années, les résidents du 25, rue Stéphenson, dans le 18ème arrondissement de Paris aspirent au relogement. Cet immeuble a la double particularité d'être totalement insalubre et d'être habité par des locataires disposant de baux en bonne et due forme.

Si la façade peut faire illusion, l'état catastrophique des lieux saute aux yeux dès qu'on accède à l'escalier A : il est défoncé et menace purement et simplement de s'effondrer. S'il ne l'a pas encore fait, c'est qu'il est soutenu par des poutrelles métalliques. Il en est de même pour les plafonds, qui sont dans le même état.

Un grande inquiétude a saisi les résidents comme les militants progressistes du quartier (Comité action logement 18e, adjoint communiste...) quand il ont vu la manière dont Sarkozy répondait aux problèmes d'insalubrité par des expulsions. L'Association populaire d'entraide a immédiatement pris l'initiative d'une pétition signée par tous les locataires. Avec certains d'entre eux, elle a manifesté aux côtés du CAL 18ème (Comité action logement) lors de la grande manifestation du 15 octobre dernier.

Fort heureusement, la Mairie du 18ème et celle de Paris ont enfin décidé de prendre leurs responsabilités en engagement une procédure de déclaration d'utilité publique. Concrètement, les marchands de sommeil qui louent des chambres totalement délabrées pour des sommes de 200 à 300 € par mois devraient être expropriés. Les locataires quant à eux devraient être relogés dans des logements sociaux par la SEMAVIP, une société d'économie mixte de la Ville de Paris.

Le 3 janvier, la CNL (Confédération nationale du logement) a organisé une réunion publique et impulsé la création d'une amicale de locataire. Elle entend veiller au bon déroulement des opérations.

Les choses se présenteraient donc relativement bien si ne se posait pas le problème de la



présence de nombreux ouvriers sans-papiers dans l'immeuble. Ceux-ci sont également pour la plupart titulaires de baux en bonne et due forme. Mais seront-ils relogés ?

En principe, ils n'ont pas droit au relogement. Toutefois la Mairie de Paris (prochainement propriétaire des lieux) a toujours expliqué qu'elle était pour un examen « humain » et « au cas par cas » des problèmes dans ce genre de circonstances.

Concernant le 25 rue Stéphenson, M. Michel NEY-RENEUF, adjoint au maire du 18ème en charge du logement a fait allusion aux sans-papiers dans la lettre en date du 12 décembre qu'il a adressé à tous les locataires : « Pour ceux qui auraient des problèmes de papiers, leur situation administrative pourra être étudiée au cours de l'année qui vient ».

Cette phrase est à la fois encourageante (elle prend en compte les sans-papiers) et décevante dans la mesure où non seulement aucune promesse n'est faite sur le relogement mais l'examen de leur situation n'est même pas certain (« pourra » être « étudié »).

En conséquence, parallèlement aux démarches entreprises par la CNL, l'Association populaire d'entraide a décidé de lancer une campagne pour que personne ne soit oublié lors du relogement qu'on souhaite rapide des locataires de la rue Stéphenson ■



# HABITER A DEUX DANS SEPT METRES CARRES



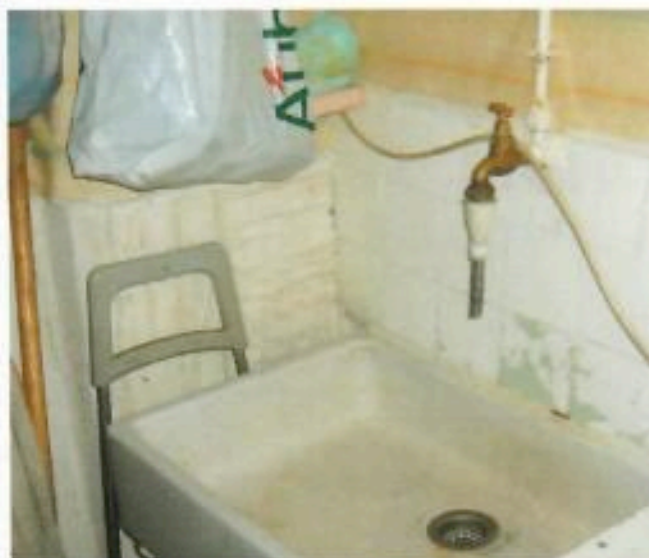
**GHANIA**  
locataire au 25,  
rue Stéphenson

Ghania, une jeune femme d'origine algérienne, est arrivée en France avec un visa, en 2003. Depuis un an, elle occupe une chambre avec son frère Mahmoud, également sans papier, dans un immeuble insalubre situé 25, rue de Stéphenson dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

Le contrat de bail est au nom d'une de ses amies. La chambre, d'une superficie de 7 m<sup>2</sup>, dispose d'un lavabo avec eau froide uniquement, pas de chauffage dans la pièce, la peinture s'effrite, les cafards pullulent. Les « sanitaires » dans un piteux état sont sur le palier. Le 30/11/2005, Ghania a déposé une demande de logement social auprès de la mairie du 18<sup>ème</sup>.

Ghania est à la recherche d'un emploi et ne dispose d'aucun revenu. Son frère travaille quelques heures par semaine, ce qui leur permet de payer le loyer mensuel de 200 € et de subvenir à leurs besoins. Un arrêté préfectoral d'insalubrité irrémédiable a été pris en date du 17/11/2005. Ghania a reçu un courrier leur demandant de ne plus payer de loyer au propriétaire et ce, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2005.

Le grand-père et l'arrière grand-père de Ghania étaient français. Son frère et elle espèrent obtenir, grâce à leurs ascendants, la régularisation de leur situation.



La douche et les toilettes collectives sont sur le palier. A droite, une vue de l'escalier

## JE SUIS FATIGUEE

entretien avec **MARIAM**  
locataire au 25, rue Stéphenson

J'habite ici depuis mars 2005. Quand j'ai signé le bail, le propriétaire m'a dit que mon logement faisait 9 m<sup>2</sup>. Quand la mairie est venue pour mesurer la maison, ils ont trouvé que ce n'était pas vrai : c'est 7 m<sup>2</sup> ! Il paraît que mon propriétaire a plusieurs logements ici, du premier jusqu'au cinquième étage. Il a des chambres partout. Moi pour 7 m<sup>2</sup> je paie 620 ? par mois. L'immeuble est en mauvais état mais chez moi c'est pire.

**On voit que c'est humide, il y a des carreaux qui sont cassés par le vent, le papier peint qui se décolle...**

La nuit, l'eau tombe chez moi à cause de l'humidité. Comme les fenêtres sont cassées, il faut que je mette du papier pour les masquer et des anciens draps roulés pour que le vent ne rentre pas. Ça ne va pas du tout. Le vent rentre partout.

**Comment t'es tu retrouvée ici ?**

J'ai pas trouvé de logement, tellement j'étais dans le pétrin. Je suis fatiguée. J'ai fait des demandes. J'ai marché partout à cause du logement. Mais vous savez très bien que pour avoir des logements à Paris c'est pas facile...

**Tu travailles ?**

Je travaille. Je fais le ménage. Je travaille le matin et le soir. Je fais une coupure dans la journée. Je travaille loin. Le matin je travaille à Clamart et le soir à Noisy le Grand. J'ai presque un temps complet mais c'est pas facile. Dans le privé c'est cher mais les logements sociaux c'est pas facile. J'ai fait ma demande à la mairie de Jules Joffrin<sup>1</sup>.

J'ai trois enfants au pays. La première elle a 14 ans, la deuxième elle a 12 ans et la troisième il a 10 ans. Deux filles et un garçons. Je voulais qu'ils viennent ici parce que ma maman est vieille maintenant et qu'elle ne peut pas s'occuper des enfants. Elle a 90 ans. Les

enfants se débrouillent bien à l'école. Alors je voulais les amener ici pour qu'ils continuent leurs études. Mais avec la maison de 7 m<sup>2</sup> je fais comment pour amener les trois enfants ? Même moi je suis serrée. Ici c'est trop petit pour moi. Donc par rapport à mes trois enfants... Ils ne peuvent pas dormir ici. Même moi pour dormir ici c'est pas facile.

**Tu es de quelle origine ?**

Je viens du Mali. J'ai fait une demande de regroupement familial mais pour le moment ils peuvent pas donner. Il faut que j'ai le logement d'abord.

**Donc il faut espérer que vous ayez un relogement ?**

S'il plaît au bon Dieu. Tout le temps je prie pour que, pas moi seulement mais tous les gens qui sont dans cet immeuble, on puisse avoir des logements normal et partir d'ici ■

<sup>1</sup> Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, place Jules Joffrin



# Pour une "insurrection des consciences" ?

Dans un communiqué rendu public au mois d'octobre, la Ligue des droits de l'homme lance un appel à une "insurrection des consciences pour une autre politique de l'immigration".

L'appel de la Ligue des droits de l'homme vise à repositionner le mouvement de soutien aux sans-papiers après la rupture entre toutes les organisations "françaises" et la Coordination nationale des sans-papiers, accusée de malversations. Nous n'entrerons pas ici dans les détails de cette affaire, n'ayant aucun élément objectif. Quant à la Coordination nationale des sans-papiers, sans entrer dans le détail de son fonctionnement, nous avons eu l'occasion de développer longuement dans ces colonnes les divergences avec son orientation et ses méthodes d'action.

Mais ce qui saute aux yeux à la lecture de l'appel de la Ligue des droits de l'homme, c'est qu'il évacue la totalité des revendications habituelles des collectifs de sans-papiers, à commencer par la régularisation sans conditions pour tous. A la place on trouve la simple demande d'un "moratoire contre toutes les expulsions" et d'un "vaste débat démocratique pour construire une autre politique fondée sur le respect des droits et libertés de tous". C'est joliment dit, mais ça sonne sérieusement creux... La seule chose concrète s'est le "moratoire" qui fait reculer de dix ans le niveau d'exigences du mouvement.

D'autant que le "débat" n'a été porté par personne dans les principales organisations concernées, à commencer par les syndicats et les grands partis de gauche. Lors du dernier congrès du Parti socialiste par exemple, aucune des motions en concurrence ne préconisait ne serait-ce que le "moratoire" cher à la Ligue des droits de l'homme. Pourtant celle-ci dis-

**Raymond DEBORD**

pose depuis un siècle maintenant de solides relais au sein du monde socialiste...

Prôner "l'insurrection des consciences" revient enfin à faire reporter sur chaque citoyen, pris individuellement, la responsabilité de l'action pour faire changer la politique de l'immigration.

Ce faisant, on place le débat sur un terrain moral, comme si l'action menée par les différents gouvernements n'était que la mise en textes de conceptions philosophiques. Or Chirac, Sarkozy & Co ne sont pas seulement les porteurs de thèses populistes : ce sont les gérants d'un système qui est à l'origine de la paupérisation de pays entiers et donc de l'immigration. Ce sont également les amis (voire les parents) des entrepreneurs, dont chacun connaît l'appétit pour les bas salaires.

Nous l'avons toujours dit : la question des sans-papiers est avant tout une question liée au statut du travail et des travailleurs, problématique qui n'effleure aucunement les organisations comme la Ligue des droits de l'homme.

En ce cantonnant à un appel aux consciences, celle-ci occulte la responsabilité des partis de gauche dans la législation actuelle et exonère de toute critique les "soutiens" politiques ou syndicaux quant à leur attitude passive vis à vis des sans-papiers et plus généralement de l'immigration.

Si l'on veut obtenir les modifications législatives nécessaires, cela ne peut se faire que par la construction d'un rapport de forces. Et ce rapport de forces ne peut exister sans la mobilisation des sans-papiers et de la population autour d'un ensemble de revendications pertinentes. En les gommant on affaiblit encore davantage un mouvement qui n'en avait pas besoin ■



## RAFLES EN SERIE

La répression contre les ouvriers sans-papiers vient de franchir un pas extrêmement inquiétant avec l'organisation de véritables rafles dans les foyers ou dans la rue :

- au métro Château rouge le 20 septembre
- au métro Château d'eau le 22 septembre
- au métro Château d'eau le 5 octobre. Cette fois les sans-papiers ont résisté et une centaine de manifestants s'est rassemblée spontanément, conspuant les flics et leur jettant des projectiles. Ceux-ci ont riposté avec des lacrymo-

gènes mais ont dû battre en retraite

- au foyer Soundiata de la Porte de Clichy le 13
- à la sortie du RER B à Bagneux (92) le 19
- dans les bars de Belleville le 19 octobre
- au métro Couronnes le 24 octobre
- dans les bars de Clichy le 27 octobre
- à la Porte de Clichy le 27 octobre encore.

Le 9ème collectif des sans-papiers a réagi en appelant à plusieurs manifestations de rue dans les quartiers populaires de Paris.



# NOUVELLE REFORME DU DROIT DES MIGRANTS

La nouvelle réforme du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) conduit à une négation radicale des droits fondamentaux de la personne. Elle restreint encore plus radicalement le droit au séjour pour les familles, les conjoints, les enfants, de toutes celles et ceux qui construisent leur vie en France. Elle entérine la quasi-disparition de cet outil d'"intégration" qu'était la carte de résident. Elle s'attaque au séjour des malades étrangers.

Si ce projet est adopté, il ne fera pas bon s'aimer entre Français-e-s et étranger-e-s, vouloir vivre avec sa famille ou avoir des enfants. Pour ceux-là, la multiplication sans fin des conditions rendra l'espoir de la régularisation bien vain.

Le projet s'inscrit délibérément dans une perspective utilitariste.

**L'insécurité en France la voilà avec tout son talent pour inventer des ennemis de l'intérieur.**



Le gouvernement affiche sa volonté d'aller piller les capacités et talents dans le monde. Ne sera « acceptable » que l'étranger perçu comme rentable pour l'économie française. Quant aux autres, ni leur situation personnelle, ni leur situation familiale ne leur conféreront désormais des droits, au point que les régularisations deviendront quasiment impossibles. Ce projet crée une nouvelle catégorie de travailleurs étrangers dont la durée du séjour est limitée au bon vouloir de leur patron. De

plus, la suppression du droit à la délivrance d'un titre de séjour, pour les étrangers présents depuis au moins dix ans en France, les condamne à l'irrégularité perpétuelle. Le projet sélectionnera également beaucoup plus l'entrée des étudiants étrangers.

Quant aux étrangers en situation régulière, le droit de vivre en famille devient un exploit : le gouvernement prévoit de durcir les conditions du regroupement familial (ressources, logement, avis du maire sur l'"intégration" de la famille). Il jette la suspicion sur les pères étrangers d'enfants français, qui devront justifier de leur paternité.

A lire le nouveau projet gouvernemental sur l'immigration, pour espérer obtenir et conserver leur titre de séjour les étrangers devront cumulativement être « bien intégrés », bien vus par le maire de leur commune, en bonne entente avec leur conjoint, appréciés par leur patron, disposant d'un bon salaire et d'un grand logement.

Sachant qu'une réforme du droit d'asile devrait largement réduire les conditions d'octroi du statut de réfugié, c'est l'ensemble des droits des étrangers qui est en danger. Il est de la responsabilité de chacun d'entre nous de réagir. En stigmatisant les étrangers, le gouvernement tente de nous opposer les uns aux autres et il brade les libertés fondamentales.

Si elle était adoptée, la loi ferait des étrangers en France, réguliers ou irréguliers, une population de seconde zone, privée de droits, précarisée et livrée pieds et poings liés à l'arbitraire du patronat, de l'administration et du pouvoir.

## DES CHARTERS EUROPEENS

Réunis cet été, les ministres de l'intérieur de cinq pays européens ont affirmé leur volonté de lutter contre l'immigration clandestine.

La France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et la Grande Bretagne se sont mis d'accord pour oeuvrer à un meilleur contrôle aux frontières extérieures, à un développement des opérations de police communes en mer et dans l'espace Schengen et à une

accélération de l'introduction de la biométrie.

Le G5 n'a pas vocation à se substituer à l'Union européenne mais à jouer un rôle moteur, explique-t-on dans l'entourage de Nicolas Sarkozy.

La mesure la plus marquante est la généralisation des vols groupés pour expulser les immigrants en situation irrégulière.

d'après Le Monde

## auto-dissolution du Collectif anti-expulsions

Le Collectif anti-expulsions (CAE) s'est dissous après sept années d'existence.

Cette organisation s'était spécialisée dans les interventions dans les aéroports afin d'empêcher les expulsions. Pour ce faire, les militants du collectif interpellaient les passagers. En effet, face aux protestations de ceux-ci le commandant de bord d'un avion où se trouvait un expulsable pouvait refuser de décoller.

Cette forme d'action s'est montrée de plus en plus problématique, le pouvoir poursuivant systématiquement en justice les passagers.

Le CAE avait également mené des actions contre la construction de nouveaux centres de rétention administrative pour les étrangers.

Les membres du Collectif anti-expulsions voulaient sortir de la classique posture de "soutiens" pour chercher leurs propres moyens d'action.

Ils se démarquaient ainsi de ceux qui se complaisaient dans une urgence permanente "où aucun débat de fond ne peut avoir lieu".

Leur absence sera incontestablement une perte pour un mouvement déliquéscent.



# Chirac - Villepin - Sarkozy : ce ne sont pas les ZEP qui sont en faillite, mais votre politique !

Michel NALDY

Les ZEP (Zones d'Éducation Prioritaire) créées en juillet 1981 par le Ministre de l'Éducation Nationale Alain Savary, s'inspirant alors des politiques de discrimination positive anglo-saxonnes, voulaient donner plus à ceux qui ont moins pour lutter contre les inégalités sociales comme principale cause de l'échec scolaire.

Les récentes révoltes populaires ont fait ressurgir dans le débat public la question des ZEP, leur rôle et surtout leur devenir.

En réalité, le gouvernement faisant feu de tous bois, s'est emparé de la question scolaire pour les besoins de la mise en scène d'une réponse à la crise sociale portant sur un autre registre que la répression. Sur le fond aucune inflexion, il maintient et poursuit avec force et détermination son agenda politique libérale et réactionnaire.

L'actuel Ministre de l'Éducation Nationale, Gilles de Robien vient d'annoncer un train de mesures en direction des ZEP qui vont concentrer des moyens spécifiques en faveur de 200 collèges ZEP labellisés «ambition réussite». Même en omettant que toute ces mesures seront financées à moyens constants, c'est une conception de l'enseignement bien conservatrice et élitiste qui est réaffirmée.

La droite n'a d'ailleurs pas attendu l'explosion de colère de novembre pour promouvoir des dispositifs, qui peu ou prou contribuent à entretenir une scolarité à géométrie variable : Faisant réussir les enfants des familles les plus socialement et économiquement dotées, excluant des filières prestigieuses la jeunesse des classes populaires.

Certains, Sarkozy en tête,



appellent de leurs vœux le «dépôt de bilan» des ZEP, voire même «la fermeture des établissements concentrant les élèves en difficulté»<sup>1</sup>. L'analogie de l'école gérée comme une entreprise n'échappera à personne dans la rhétorique sarkozienne, mais en matière de bilan des ZEP la littérature sérieuse pourtant abondante, un peu comme l'histoire du rapport des RG sur les violences urbaines, conduit à des analyses fort différentes de celles du Ministre de l'Intérieur.

## aucune étude digne de ce nom n'a été en mesure de se prononcer sur la faillite des ZEP

En premier lieu aucune étude digne de ce nom n'a été en mesure de se prononcer sur la faillite ou à contrario de faire état de la réussite des ZEP. Dans son dernier rapport,

l'IGAENR (Inspection Générale de l'Éducation Nationale et de la Recherche) a mis en lumière les facteurs de performance des établissements et leurs impacts respectifs sur les résultats scolaires<sup>2</sup>. Ainsi il apparaît que la valeur ajoutée des collèges ZEP est supérieure à celle des autres collèges, même si leurs résultats restent faibles en raison d'un environnement social dégradé.

Le rapport de l'AFAE (Association Française des Administrateurs de l'Éducation) intitulé « le système éducatif français et son administration, édition 2005 » pointe un autre aspect de la politique ZEP :

Il est admis qu'un élève scolarisé en ZEP bénéficie d'un effort de 10 à 15% supérieur à celui d'un autre élève. Mais si l'on cumule l'ensemble des éléments financiers du dispositif ZEP, on constate que les ZEP accueillant des personnels plus jeunes, moins expérimentés, l'effort financier consenti pour une ZEP n'est finalement pas supérieur à celui d'un établissement de centre-ville.

Dans ces conditions peut-on parler sérieusement de bilan de la politique ZEP ?

Ne faudrait-il pas pour cela en appliquer les principes fonda-

teurs ? A savoir donner réellement plus aux élèves dont les conditions sociales et le fonctionnement de l'école compromettent la réussite scolaire.

Cela n'implique pas seulement l'augmentation des moyens de fonctionnement et une réduction significative du nombre d'élèves par classe. Il y a urgence à mettre en œuvre un plan national de démocratisation de l'enseignement en bâtissant une réforme profonde du collège et du lycée, portant l'obligation scolaire à 18 ans pour permettre à tous les élèves d'une même classe d'âge d'atteindre le plus haut niveau de formation avec le baccalauréat comme plancher minimum de la formation initiale.

Il y a également un problème de lecture de l'échec scolaire. La conception dominante – en cela nombre d'enseignants n'ont que d'infimes divergences avec leur ministre – repose sur la figure du handicap socioculturel qui situe les causes de l'échec scolaire ou de la réussite hors de l'expérience scolaire, dans les seules caractéristiques sociales des élèves. Approche particulièrement commode puisqu'elle permet d'occulter le rôle de l'institution scolaire et de ses agents dans la production des difficultés d'apprentissage et des inégalités entre les élèves.

## un discours tout ce qu'il y a de plus conservateur

Les mesures et déclarations du gouvernement mobilisent dans l'argumentaire du prêt à penser républicain la figure de l'égalité des chances. Ce qui au premier abord pourrait apparaître comme un discours progressiste, est en réalité tout ce qu'il a plus conser-



vateur.

Il s'agit ni plus ni moins d'une réactivation de la bonne vieille conception méritocratique de l'éducation, reposant désormais sur des mesures qui in fine et dans le meilleur des cas permettront de rendre plus visible des réussites atypiques et mieux encore si les intéressés appartiennent aux minorités visibles. Sur le fond rien ne change, on ne remet pas en cause le système des grandes écoles par exemple. On y aménage une voie d'accès pour rendre plus décente la proportion d'élèves issus d'un milieu populaire...

## Davantage que l'égalité des chances

Les familles et plus largement ceux et celles qui veulent une réelle justice sociale doivent se mobiliser pour d'avantage que l'égalité des chances.

C'est en ce sens que les parents d'élèves des quartiers populaires doivent interpellier l'école et les institutions y mener bataille pour une école de la réussite et contre les représentations qui les rendent responsables de l'échec de leurs propres enfants.

● Revendiquons la réussite pour tous les élèves au plus haut niveau de formation.

● Exigeons les moyens et les mesures qui permettent de créer concrètement les conditions de la réussite

pour tous.

● Rejetons les politiques qui stigmatisent et culpabilisent les populations fragilisées par la massification du chômage et de la précarité.

● Refusons les réformes qui visent une orientation précoce des adolescents ou qui les conduisent vers des qualifications au rabais.

● La seule défense des acquis de la démocratisation de l'école, tels que le collège unique, est insuffisante. L'offensive libérale du gouvernement Chirac - Villepin - Sarkozy appelle une réponse de rupture. Rupture conceptuelle et politique qui doit s'affirmer dans un projet de démocratisation de l'enseignement, mais qui ose poser les questions fâcheuses, quant au rôle et aux pratiques des acteurs du système éducatif dans la re-production des inégalités sociales.

Les conditions mêmes d'un projet de transformation sociale véritablement à gauche ne saurait se passer d'une analyse critique des institutions publiques, où les intérêts corporatistes s'expriment trop souvent au détriment des classes populaires ■

<sup>1</sup> AFP le 15/12/2005

<sup>2</sup> Le rapport de l'IGAENR est consultable en ligne <http://www.education.gouv.fr/syst/igaen/rapports.htm>



# APPEL POUR UNE AMNISTIE DES REVOLTES DE NOVEMBRE

Durant les trois semaines de troubles du mois de novembre, les condamnations qui se sont abattues sur les révoltés des banlieues, ou présumés tels, ont été prononcées dans un climat de surenchère médiatique et politique.

Beaucoup d'observateurs présents aux audiences, d'avocats et de journalistes ont noté la lourdeur des peines (3 mois ferme pour avoir montré ses fesses !) et l'identification hasardeuse des « coupables. » Des jeunes qui ont toujours vécu en France sont menacés d'expulsion. Les défauts habituels d'une justice à la chaîne ont été ici gravement multipliés.

Au malaise que suscite cet emballlement de la machine à punir, vient s'ajouter la constatation d'un étrange paradoxe. Certes, les destructions (de véhicules et de bâtiments), n'ont pour principal effet que de rendre encore plus difficile la vie dans les quartiers populaires. Mais il faut remarquer que, si le gouvernement s'est aujourd'hui décidé à rendre, au moins en partie, les subventions de soutien aux banlieues qu'il avait supprimées, c'est bel et bien grâce au signal d'alarme qu'a été cette révolte.

Quoi que racontent des politiciens qui ont fait de la surenchère sécuritaire leur fonds de commerce, les révoltes de novembre furent une manifestation de colère sociale, sans plan prémédité, sans manitou manipulateur. Quel que soit le sentiment de rejet que provoquent chez beaucoup les formes prises par cette colère, sa légitimité est implicitement reconnue par la société, où l'on débat incessamment du « malaise des banlieues. » La répression est l'aveu de faiblesse d'une classe politique déboussolée, qui ne compte plus que sur la prison et la régression sociale (apprentissage à 14 ans et chasse aux immigrés) pour résoudre les aspects les plus brûlants de la question sociale.

Nous pensons, nous, qu'un signal de solidarité doit être adressé aux cités, pour sortir de cette spirale d'une stigmatisation encore aggravée par la réactivation d'une loi coloniale et par le couvre-feu.

Il faut sans tarder amnistier tous les condamnés des révoltes de novembre.

## PARMIS LES PREMIERS SIGNATAIRES

Jean-Pierre Bastid, écrivain  
Eric Benveniste, éditeur  
Olivier Besancenot, postier, porte parole de LCR  
Maria Bianchini, professeur des écoles

Rémi Boyer

Yves Coleman, traducteur  
Raymond Debord, responsable du site [www.le-militant.org](http://www.le-militant.org)

Gérard Delteil, écrivain  
Hervé Delouche, éditeur  
Alain Dugrand, écrivain  
Jimmy Gladiator, écrivain, retraité de l'éducation nationale  
Frédéric Goldbrohm, cinéaste

Odile Henry, sociologue

Olivier Hobé, poète  
Alain Krivine, journaliste, porte parole de LCR

Brigitte Larguèze, sociologue

Jean-Paul Lajarrige  
Jérôme Leroy, écrivain et professeur en ZEP depuis 16 ans

Jean-Pierre Masse, sociologue  
Fabienne Messica, journaliste

François Muratet, écrivain  
Fabrice Pascaud

Gilles Perrault, écrivain  
Michel Pialoux, sociologue

François Pinto, correcteur  
Alain Pojolat, syndicaliste

Francis Poquet Les amis de l'égalité, professeur en ZEP depuis 11 ans

Laurence Proteau, sociologue

Serge Quadruppani, écrivain et traducteur  
Maurice Raffus, écrivain

Ody Saban, artiste-peintre  
Sud-Education Paris

Pour vous joindre à cet appel, écrire à Militant, 18 rue Victor Massé 75009 Paris, qui transmettra.



# “L’institutionnalisation est une véritable tare pour le syndicalisme...”

entretien avec Stéphane FUSTEC  
secrétaire adjoint de l’union syndicale  
CGT commerce de Paris

Sur Paris, nous avons un mode d’organisation très faible dans la mesure où nous ne disposons que de deux postes et demi de permanents pour un champs de syndicalisation qui concerne 200 000 salariés. “Nous fédérons 250 syndicats dans les grands magasins, la prévention et sécurité, les agences de tourisme et les services. Malheureusement, nous n’organisons pas les salariés du nettoyage, qui dépendent d’une fédération à part : les ports et docks. C’est un syndicat pourri avec lequel nous sommes en conflit systématique. Quand il y a un conflit, leur attitude est généralement de se pointer en costard – cravate et de dire aux grévistes « reprenez, on va négocier ». C’est un secteur où SUD essaie de faire des choses, ce qui est positif. Nous revendiquons le champs syndical des entreprises sous-traitantes qui exercent les tâches de nettoyage au sein des entreprises du commerce.

Nous avons aujourd’hui 4 500 adhérents à l’US CGT commerce de Paris. Nous avons connu une progression de près de 20 % de nos effectifs en deux ans, ce qui est beaucoup et peu à la fois. Nous n’organisons en effet que 2 % des salariés parisiens concernés. Une des grandes difficultés auxquelles nous sommes confrontés est celle de la communication. Nous allons essayer de régler tout ça et nous allons en particulier mettre en ligne un site internet qui ouvrira le 1er janvier. Notre structure est malheureusement très légère, quand on compare par exemple avec nos camarades postiers qui ont sept permanents pour 800 adhérents. Comment dès lors développer le syndicalisme ? Il y a un déficit de militants actifs. On ne trouve plus beaucoup de gens prêts à s’engager fortement. C’est ce qu’on a vu par exemple

lors de la grève d’Astor où les soutiens manquaient. Et encore, nous n’avons pas démissionné et sommes restés jusqu’au bout aux côtés des grévistes. Nous avons été très critiqués pendant ce conflit, certains syndicalistes d’autres secteurs nous accusant d’entretenir le conflit pour exister. Mais les gens qui disaient ça n’ont pas vu une grève depuis vingt ans...

Nous avons aussi soutenu le mouvement chez Foot locker, où les salariés ressemblent à ceux de Mac Donalds et ont agi avec les mêmes méthodes. Ils ont mené une journée de grève très remarquée, sur les salaires, les conditions de travail et contre la pression morale qu’on leur fait subir. Il y avait chez ces jeunes une forte volonté de « marquer le coup ». Il y a eu 30 grévistes sur les 70 salariés du magasin des Halles et d’importantes discussions entre jeunes. Ceux-ci ne sont pas des cons et sont susceptibles de développer un discours de classe aussi bien que leurs aînés.

Il est fort dommage que le mouvement ouvrier ne dispose pas de relais significatifs dans les banlieues : on ferait des choses formidables. Il y a malheureusement une énorme pression médiatique sur la question des jeunes de banlieues, qui se répercute dans toute la population, y compris au sein de la CGT. Du coup il n’y a pas beaucoup d’ouverture sur cette question très importante. En tant que syndicalistes, nous avons pourtant des responsabilités : nous sommes le dernier lien crédible pour ces jeunes et avons donc un vrai rôle à jouer. C’est bien de parler de la crise des banlieues sans tabou, y compris au sein des syndicats.

Pendant la campagne pour le « non » au référendum sur le traité constitutionnel européen,



on a vu se développer de véritables forums – agora. C’était formidable. Dans un monde fragmenté, on a perdu la place du village comme lieu de débat spontané. Le syndicalisme aussi a vocation à recréer des espaces de discussion.

**La CGT prépare son congrès, qu’allez-vous y défendre ?**

Nous sommes favorables à une réforme de la ventilation des cotisations syndicales. Nous, syndicalistes du privé, avons désespérément besoin d’aide ! Aujourd’hui nous servons de laboratoire au MEDEF et à terme tout le monde est menacé. J’ai des désaccords fondamentaux avec la CFDT mais je crois que nous avons des idées à prendre en terme d’organisation, d’un syndicalisme plus centralisé. Il faut être pragmatiques, efficaces : on ne lutte pas pour perdre mais pour gagner !

Par ailleurs, il y a des évolutions qui nous inquiètent au sein de la CGT. Nous avons l’impression que la confédération dérive vers une forme de syndicalisme d’accompagnement. C’est ce qu’on a vu au moment du conflit sur les retraites ou récemment après la démonstration de force du 4 octobre qui est restée sans suites. Un sérieux « manque de peps » ! En ce qui nous concerne, nous considérons que l’équipe confédérale a le devoir d’alimenter les luttes.

Nous avons aussi des oppositions avec la majorité de la fédération du commerce, qui ne comprend pas ce qui se passe sur le terrain... L’institutionnalisation est une véritable tare pour le syndicalisme... En ce qui nous concerne, nous nous sommes jurés de ne rester dans nos fonctions que provisoirement et de ne pas finir en « vieux cons de syndicalistes » !



# UNE NOUVELLE ZONE DE NON DROIT

**A l'initiative de l'union syndicale CGT du commerce et des services de Paris, une rencontre a été organisée sur les problèmes liés à la sous traitance le 13 décembre 2005 à Montreuil.**

L'objectif affiché de cette réunion était de réunir les différents acteurs qui ont participé aux nombreux conflits marquants de ces dernières années. Étaient présents à ce débat, des syndicalistes, des juristes, un expert comptable, des représentants du comité de soutien des salariés en lutte particulièrement actif sur le conflit ARCADE, des inspecteurs du travail et une sociologue. (SUD Nettoyage, CNT nettoyage, Union locale CGT du 14<sup>ème</sup> collectif CGT nettoyage, CGT Accor, CGT commerce Paris, Cabinet A prime, EVELYNE PERRIN, inspection du travail des 8<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements PASCAL MOUSSY)

Si la pluralité de cette rencontre a pu faire que certains ont grincé des dents, elle a permis de confronter les expériences, de dresser un état des lieux et d'élaborer des stratégies communes.

## Les grandes lignes

La sous traitance a été utilisée dans un premier temps par les grands groupes industriels dont le désir affiché était de minimiser le coût du travail, empêcher les salariés de s'organiser collectivement et s'exonérer de toute responsabilité sociale sous couvert d'un contrat commercial.

L'état n'est pas en reste, avec un recours de plus en plus fréquent aux entreprises sous traitantes, dernier exemple en date : le contrôle et l'accompagnement des chômeurs par des entreprises privées.

Si le discours premier était : « faire exécuter des tâches qui ne relèvent pas de son savoir-faire », la réalité s'est très vite trans-

**Stéphane FUSTEC**

formée en une véritable remise en cause du service public. Malgré les alternances politiques de ces 30 dernières années, aucun gouvernement n'a accepté de remettre en cause le fondement inacceptable de la sous traitance. Ainsi, la réponse ministérielle du 20 mars 2000 est extrêmement explicite :

**L'exercice à but lucratif d'une activité de sous-traitance est licite, lorsque les conditions suivantes sont réunies :**  
- le contrat doit avoir pour objet l'exécution d'une tâche nettement définie que le donneur d'ordre ne veut ou ne peut pas accomplir lui-même avec son personnel, pour des raisons d'opportunité économique ou de spécificité technique

Le libéralisme est consacré !!! Seul un décret de 1977 sur le délit de marchandage et le prêt de main d'œuvre illicite offre quelques appuis juridiques pour lutter contre le recours abusif à la sous traitance, mais nous y reviendrons.

## De la sous traitance à de nouvelles problématiques : le constat

Insidieusement, rapidement et régulièrement, la sous traitance avance et se développe sous de nouvelles formes.

Le secteur du commerce et des services est aujourd'hui particulièrement touché par ce phénomène.

Des centres d'appel « délocalisés » à l'utilisation quasi systématique de la sous traitance dans l'hôtellerie, en passant par la prévention/sécurité dans les gares et aéroports, nous sommes confrontés aux mêmes difficultés.

Collatéralement se sont développées de nouvelles zones de non droit, les démonstrateurs dans les grands magasins, la

franchise et les mandats de gestion qui là aussi privent les salariés des droits les plus élémentaires.

A la SAMARITAINE, ce sont près de 600 salariés, démonstrateurs et démonstratrices qui sont privés des mesures prévues dans le plan de sauvegarde de l'emploi actuellement négocié.

Au sein du groupe ACCOR, près de 20% du parc hôtelier est géré sous mandat de gestion privant les salariés de ces établissements du bénéfice des accords d'entreprise.

Sporadiquement, des luttes sont menées, parfois avec succès, pourtant, ces nouvelles formes d'exploitations continuent à poser de nombreux problèmes au syndicalisme.

## La sous traitance vécue par le monde du travail

Les salariés des entreprises sous traitantes subissent de plein fouet la précarité sociale et des différences salariales énormes (conventions collectives, salaires, conditions de travail,...).

En matière de formation et d'hygiène et conditions de travail le constat est encore plus lourd, même si dans le secteur du commerce et des services, le résultat de cette précarité est moins « voyant » que dans le nucléaire ou dans le BTP, pas besoin d'expertise pour en mesurer les effets sur la santé et les conditions de vie des salariés.

Du côté des salariés de l'entreprise utilisatrice, la sous traitance est vécue comme une véritable concurrence, voir une menace, le fossé est creusé, deux mondes se côtoient, mais sans jamais se parler.

L'objectif de segmentation tant désiré par le patronat est atteint.

## La problématique syndicale et citoyenne

Précarité, sécurité, la sous traitance pose d'autres problèmes

fondamentaux tels que la remise en cause du droit de grève ou l'existence de véritables filières de travail clandestin et de travail dissimulé.

Si le conflit qui a éclaté au sein de l'hôtel ASTOR (Paris 8<sup>ème</sup>) en 2005 a duré 5 mois, c'est bien à cause du recours à la sous traitance pour remplacer les femmes de chambres majoritairement en grève.

Lors de différents contrôles, l'inspection du travail a pu relever que de nombreux salariés n'étaient pas pourvus de titres de travail, le donneur d'ordre s'est immédiatement retranché derrière le contrat de sous traitance, niant toute responsabilité sociale.

La systématisation du paiement du salaire « à la tâche » permet au donneur d'ordre d'abuser du travail dissimulé en toute impunité.

Isolés, Précarisés, souvent victime d'ostracisme, les salariés de la sous traitance sont très rarement organisés et les conflits sont rares.

Au niveau syndical, lorsque le problème de la sous traitance est pris en compte (ce qui n'est pas systématique), les champs de compétence des différentes fédérations ou syndicats viennent très vite se heurter.

Des expériences réussies devraient pourtant pousser le syndicalisme à dépasser les querelles de « chapelles ».

La mise en place de syndicats de site ou la création de l'union syndicale multi-professionnelle sur les chantiers de l'atlantique sont autant de pistes pour que le syndicalisme dépasse sa structuration par branche dépassée par les nouvelles formes d'organisation économique.

Lire l'intégralité sur le site [www.le-militant.org](http://www.le-militant.org)

**Union syndicale CGT commerce :  
bourse du travail,  
67 rue de Turbigo  
75003 Paris.  
Métro Arts et métiers**



## colonisation

# VICTOIRE CONTRE LES NOSTALGIQUES

**Mercredi 25 janvier, l'Élysée a fait savoir que l'alinéa 2 de l'article 4 de la loi du 23 février 2005 serait abrogé. Celui stipulait que "les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit".**

Cette marche arrière de Chirac représente un succès pour tous ceux qui s'étaient mobilisés contre cette loi imprégnée par la nostalgie du colonialisme. Soyons clairs, le colonialisme, c'est-à-dire une doctrine légitimant l'occupation d'un territoire ou d'un Etat, sa domination politique et son exploitation économique par un Etat étranger est criminelle en soi.

Cette entreprise a généralement des motivations économiques. Elle est indissociablement liée au système capitaliste dont les puissances dominantes (généralement européennes) ont cherché à s'emparer des richesses d'autres pays pour assurer leur approvisionnement en matières premières.



Têtes coupées (colonisation française de l'Afrique noire)

Il peut également s'agir de garantir des débouchés à l'industrie nationale en cas de surproduction ou de conquérir un espace de peuplement. Le colonialisme peut également avoir pour objet de contrôler les routes commerciales.

Le colonialisme est directement à l'origine du développement du racisme dans la mesure où le caractère supposé "inférieur" des peuples concernés permet de justifier leur exploitation voire leur extermination. C'est ainsi que le ministre français Jules Ferry expliquait en 1885 devant la chambre des députés : "Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le droit de civiliser les races inférieures".

Le même Ferry mesurait à l'aune de la capacité colonisatrice la grandeur d'une nation : "Messieurs, dans l'Europe telle qu'elle est faite, dans cette concurrence de tant de rivaux que nous voyons grandir autour de nous, la politique de recueillement ou d'abstention, c'est tout simplement le grand chemin de la décadence".

La colonisation s'est caractérisée dans la pratique par une interminable litanie de crimes contre l'humanité dans laquelle la bourgeoisie française (souvent avec le soutien des socialistes modérés) a pris plus que sa part en Afrique noire, en Algérie ou en Indochine.

### Néo-colonialisme

Vaincu par les peuples lors des guerres de libération nationale des années 1950 à 1970, le colonialisme a laissé la place au néo-colonialisme, autre forme d'impérialisme. La domination continue à s'exercer, cette fois par le biais des pressions économiques et avec la complicité des élites locales.

Tout comme la traite négrière, le colonialisme n'aurait pas pu exister sans la participation active, voulue ou contrainte, d'une partie des peuples concernés.

En ce qui concerne les combattants originaires des colonies, force est de rappeler que la plus grande partie d'entre eux ont été rafiés et enrôlés contre leur gré pour mener des guerres dont les enjeux leur échappaient totalement. Et certains d'entre eux n'ont pas été exempts des comportements sanguinaires des autres soldats. On leur a également fait mener des opérations contre leurs propres peuples quand ceux-ci voulaient l'indépendance.

Si des gens devaient être salués, ce seraient les héros des guerres d'indépendance et leurs alliés en métropole : les mili-



Journal du FLN en France

tants du mouvement ouvrier et les communistes et socialistes internationalistes.

Si la loi de février 2005 est passée relativement inaperçue dans un premier temps, la mobilisation s'est amplifiée au fil des mois. Une pétition réclamant l'abrogation de son article 4 a reçu des dizaines de milliers de signatures, de François Hollande à Alain Krivine et passant par Marie-George Buffet. Elle a été soutenue par la rédaction de *Militant*. Cette dernière s'est également impliquée dans le collectif unitaire lancé par le MRAP qui réclamait l'abrogation de toute la loi et avait annoncé une manifestation de rue pour le 25 février.

Le recul de Chirac a mis un terme à un mouvement de protestation qui gonflait sans cesse. C'est évidemment une incontestable victoire.

Il n'en reste pas moins que la loi conserve au delà de son article 4 des dispositions inquiétantes. C'est par exemple la cas de la création d'une Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie dont les objectifs ne sont pas précisés. Il ne faudrait pas qu'elle serve de lieu de regroupement aux nostalgiques de l'Algérie Française. Il y a de quoi être inquiets quand on sait que la loi prévoit l'indemnisation de personnes condamnées pendant cette période, ce qui concerne des anticolonialistes mais aussi par exemple les tueurs de l'OAS...



# CPE : une fausse solution au chômage

Le contrat première embauche (CPE) va effectivement faire baisser les chiffres du chômage. Entre ne rien faire et bénéficier d'un CPE, la solution est bien évidemment la seconde. Il s'agit bien ici d'un emploi, de toute façon quoi qu'en pensent les partisans du libéralisme, les chômeurs préfèrent majoritairement avoir une activité, ce qui les aide ainsi à s'intégrer dans la société. Mais le CPE reste néanmoins du domaine de la précarité, il n'est pas une solution absolue ni acceptable.

Pour un employeur, le CPE peut être une aubaine, puisqu'il permet d'embaucher en fonction de ses besoins conjoncturels. De plus, la baisse de ses charges, pourtant indispensables, notons-le bien, l'encourage au recrutement.

En revanche, pour le salarié, le CPE lui permet de travailler, mais rien de plus ; le CPE n'est pas un contrat assurant la sécurité de l'emploi, il ne garantit rien dans une perspective à long terme. On ne peut pas dire que le CPE est un contrat à durée indéterminée, et affirmer le contraire n'est qu'une pure hypocrisie, car, au-delà même du risque, chaque jour, de se voir licencier sans le moindre recours possible, rien n'est certain non plus après les deux années que dure le CPE si l'on a la chance de rester aussi longtemps dans l'entreprise. Peut-on sérieusement penser que les patrons montreront beaucoup d'humanisme envers les jeunes employés ? Ceux-ci recevront-ils vraiment une formation solide qui leur permettra d'accéder par la suite à un CDI ? Et, en toute bonne foi, une banque ou un propriétaire d'appartement pourront-ils vraiment accorder leur confiance à une personne en situation instable ? Comment peut-on vivre sereinement dans l'incertitude ?

Le CPE n'arrange que le patron, qui tente de nous masquer ses intentions réelles par un intérêt feint envers la situation du salarié. Ce dernier, d'ailleurs, aura sans doute du mal à s'investir au maximum dans son travail, puisqu'il ne saura jamais ce qu'il adviendra de lui le lendemain, le patron n'y

gagne donc pas réellement.

Soyons francs, le CPE n'est pas une mesure satisfaisante, il ne peut rien promettre et ouvre dangereusement la porte de la flexibilité de l'emploi. Le problème de fond est là : si l'on accepte le contrat première embauche, qui sait jusqu'où le processus de libéralisation du marché du travail s'arrêtera ?

Chaque jour, la mobilisation pour exiger le retrait du contrat première embauche grossit. Une semaine après avoir annoncé la création d'un contrat spécifique pour les jeunes de moins de vingt-six ans, le gouvernement a réussi à s'attirer les foudres de toutes les organisations de jeunesse, de sept syndicats de salariés sur huit, de tous les partis politiques de gauche et d'une partie du mouvement associatif.

Trois jours après l'annonce de



la création du CPE, onze mouvements de jeunesse ont lancé, le 19 janvier, un appel au retrait du CPE, considéré comme «une insulte à la jeunesse». Ils se sont immédiatement adressés aux syndicats de salariés, qui en quelques heures ont répondu présent. Ainsi, la CGT, la CFDT, FO, la CFTC, la FSU, l'USA (auquel s'est joint Solidaires), avec les organisations lycéen-

nes et étudiantes, UNL, UNEF ont appelé à une journée de manifestations dans toute la France le 7 février pour réclamer le retrait du contrat première embauche (CPE).

Les manifestations ont rassemblé plus de 400.000 personnes dans toute la France, dont 50.000 à Paris. Le mouvement s'étend maintenant dans les universités où les étudiants opèrent des grèves tournantes avec occupation des locaux.

Même si le gouvernement affiche sa fermeté et maintient sa stratégie de passage en force à l'Assemblée nationale, rien n'est joué. Libération a publié une étude réalisée par LH2 (ex-Louis Harris) révélant qu'une majorité de Français (52 %) se déclarent opposés au CPE, tandis que la cote de popularité du premier ministre subit une dégringolade (- 5 points) ■

## pour une manifestation nationale centrale pour le retrait du CPE, pour chasser Chirac, De Villepin et Sarkozy

Qu'est-ce que le « CPE » ? (« Contrat Première Embauche ») ? C'est le droit, dans toutes les entreprises, de licencier un moins de 26 ans à tout moment pendant 2 ans SANS MOTIF.

L'ensemble des organisations syndicales de salariés et d'étudiants, des organisations de jeunesse et des organisations politiques de gauche ont été amenées à prendre position pour le RETRAIT du CPE.

Alors pourquoi pas tous ensemble, le même jour, et au même endroit : contre le pouvoir qui décide ?

S'il s'agit de gagner, il faut y aller Tous ensemble et arrêter avec les journées d'action dans tous les sens auxquelles les travailleurs d'ailleurs ne veulent plus participer.

Tous ensemble dans la grève. Tous ensemble le même jour contre le gouvernement, contre Chirac, contre l'Assemblée nationale minoritaire, contre le MEDEF.

Pourquoi les directions des syndicats ne font-elles rien pour centraliser la lutte, ne pas l'émietter ? Qu'attendent-elles pour appeler au Tous ensemble au même moment ? Les salariés, les jeunes, la population, les chômeurs, ne peuvent pas attendre !

En y allant tous ensemble, nous serons victorieux : Chirac, De Villepin, Sarkozy, seront chassés.

La question d'une issue démocratique, par le pouvoir de la majorité, le pouvoir des travailleurs, serait ouverte.

Cela doit cesser. ORGANISONS-NOUS en comités pour le retrait du CPE, pour une manifestation nationale centrale contre le gouvernement, pour chasser Chirac, De Villepin et Sarkozy.

Les groupes, associations, militants sous-signés appellent à constituer dans tout le pays de tels comités.

Club Liaison Socialisme Révolution Démocratique, Club République Sociale, La Commune, Le Militant



# Appel à souscription de l'Association populaire d'entraide

## Militant

Directeur de la publication :  
Raymond Debord

Comité de rédaction :

Noredine BOUDISSA, Dominique CORNET, Raymond DEBORD, François FERRETTE, Stéphane FUSTEC, Didier LANDY, Franck MARSAL, Julie PACTON, Amir SAIGHI, Ouarda YAHY



**L'Association populaire d'entraide a été fondée en 1997 dans le prolongement du Comité de soutien aux résidents du 61 rue Myhra, un immeuble «réquisitionné» par des mal-logés du 18ème.**

Aidant principalement les mal-logés, l'association a élargi ses préoccupations à toutes les injustices : situation des sans-papiers, conflits du travail, violences institutionnelles subies de la part de l'école, des services sociaux etc.

Depuis sa création et malgré sa taille modeste, l'association a un bilan impressionnant dans les divers secteurs dans lesquels elle s'est investie : relogement de dizaines de mal-logés, régularisation de sans-papiers, etc.

Elle a développé un grand nombre d'initiatives visant à tisser du lien social dans les quartiers populaires : distribution de

1er mai 2003 : l'association dans la rue pour le droit à l'emploi, au logement et au séjour

livres aux enfants, distribution de vêtements aux parents d'enfants en bas âge, repas conviviaux, journées à la mer en été.

Toutes ces activités ont été menées de manière totalement indépendante, en refusant tout assistanat et en étant financées par les contributions volontaires de ses membres et de ses amis.

L'Association a également développé un certain nombre d'initiatives d'éducation populaire et organisé de nombreux débats publics où la parole n'était pas confisquée par des «spécialistes»

Mais elle n'a jamais oublié que des résultats tangibles ne peuvent être obtenus que par la mobilisation : elle l'a prouvé par ses cortèges dans les manifestations pour le droit au logement, la régularisation des ouvriers sans papiers, le 1er mai, etc.

Souhaitant agir sur les causes des inégalités, elle refuse l'ap-

proche caritative et s'inscrit dans le mouvement global pour un changement social radical.

Aujourd'hui plus que jamais la misère est en hausse dans notre pays. L'association fait face, dans la limite de ses moyens .

L'Association a donc décidé de lancer un appel à tous ses amis et plus généralement à tous les démocrates pour qu'ils soutiennent financièrement son action.

**Libeller vos chèques à l'ordre d'Association populaire d'entraide (mention : souscription) et les adresser à : Association populaire d'entraide, 18 rue Victor Massé 75009 Paris.**



## Qui sommes nous ?

Les rédacteurs de ce bulletin sont des militants investis sous des formes diverses dans la lutte contre l'exploitation et l'oppression. A ce titre nous agissons au sein des partis de gauche, des organisations syndicales, des associations de lutte contre les inégalités sociales.

Notre ambition est double :

- 1°) Contribuer à renforcer une conscience de classe du prolétariat, sévèrement mise à mal suite à l'effondrement des Etats "socialistes" et au triste bilan des gouvernements "de gauche".
- 2°) Contribuer à rassembler au sein du camp ouvrier et populaire la fraction la plus résolue, celle qui montre la voie et se porte à la tête des luttes.

**Abonnement à Militant : 8 € à l'ordre d'APE. Militant 18 rue Victor Massé 75009 Paris**

contactez-nous :  
06 87 24 84 55

[militant@le-militant.org](mailto:militant@le-militant.org)